

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 13/09/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DU POSTE : Médecin spécialisé en médecine d'urgence
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME R.H : 970 01 CODE POSTE : 9964 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : MARQUISES SUD - Subdivision déconcentrée des îles Marquises – Centre médical d'Atuona – HIVA OA
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : En fonction au centre médical d'Atuona, le médecin urgentiste prend en charge les urgences des 3 îles des Marquises Sud (Hiva-Oa, Tahuata, Fatu-Hiva) et assure les consultations médicales en collaboration avec ses 2 confrères médecins généralistes. Il assure la prise en charge des patients hélicoptérés ou en ambulance, sur déclenchement d'une évacuation sanitaire par le SAMU. Il organise, en collaboration avec ses confrères médecins généralistes du centre et médecins anesthésistes-réanimateurs de l'hôpital Louis-Rollin, la formation continue, l'élaboration de protocoles et l'animation du réseau des urgences sur les Marquises.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : - Le médecin responsable du centre médical ; - Le responsable de la subdivision santé des îles Marquises.
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Equipement standard de centre médical avec cabinets médicaux, salles de soins, salle d'urgence, salle de radiographie et de consultation gynécologique, pharmacie ; - Présence à proximité du centre médical : un centre d'hygiène dentaire, une cellule délocalisée d'hygiène et de salubrité publique, une cellule de promotion de la santé.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Travail en journée continue ; - Astreinte à domicile ; - Mobilité lors des tournées programmées sur les 3 îles ; - Prévision des congés en concertation avec l'équipe médicale en cours d'année et à épuiser avant le 31 mars de l'année suivante ; - Travail en réseau avec les spécialistes du CHPF (SAMU, cardiologie, neurologie, etc.) ; - Possibilité de remplacer, en tant que de besoin, un collègue médecin généraliste au sein du centre médical sur ses congés.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Prendre en charge les urgences, en première intention, du centre médical ; - Prendre en charge les urgences vitales, en collaboration avec les médecins anesthésistes de l'hôpital Louis-Rollin et les praticiens concernés sur place ; - Assurer le contrôle et le déroulement des évacuations sanitaires ; - Assurer les consultations médicales de proximité de médecine générale, programmées ou non programmées ; - Mettre en œuvre et superviser les programmes de préventions prioritaires de la Direction de la santé (médecine scolaire, tuberculose, filariose, prévention de l'obésité et des pathologies de surcharge, dépistage et prise en charge précoce du diabète, etc.), en collaboration avec la cellule de promotion de la santé de la subdivision ;

	- Participer et veiller au bon déroulement des consultations spécialisées avancées.
--	---

14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer, dans son domaine de compétence, la formation continue des personnels, et notamment aux gestes d'urgence ; - Participer à des missions de prévention de santé publique en étroite collaboration avec la responsable de la cellule de promotion de la santé et/ou l'infirmier de prévention de la subdivision ; - Participer à l'organisation administrative et au fonctionnement des centres de santé (centre médical, infirmeries et postes de secours) des 3 îles des Marquises Sud.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Médecin
16	SPECIALITE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat de docteur en médecine ; - Diplôme d'Études spécialisées (DES) de médecine générale ; - Certificat d'aptitude à la médecine d'urgence ; ou Capacité de médecine d'urgence ; ou Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC) de médecine d'urgence ; <ul style="list-style-type: none"> - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en médecine d'urgence sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien ;		X	
	- Faculté d'adaptation aux singularités du terrain et au changement ;		X	
	- Polyvalence ;			X
	- Organisation, efficacité ;			X
	- Réactivité ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Diplomatie ;		X	
	- Pédagogie.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience en médecine d'urgence au sein des services d'urgence (SAMU-SMUR), des unités de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences (UPATOU) ou des pôles spécialisés des urgences (POSU)
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service,

L'agent,

Date :

Date :

Signature :

Signature :